

EXERCER DANS UN CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE MUTUALISTE



QU'EST QU'UN CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE ?



- ❑ Une offre de santé alternative
- ❑ Un centre de santé est une structure sanitaire de proximité dispensant principalement des soins de premier recours
- ❑ Les centres de santé constituent une alternative entre public et libéral

QU'EST QU'UN CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE ?

Les centres dentaires mutualistes ne sont ni des cabinets libéraux, ni des « dispensaires ».

Notre politique en dentaire est de :

- ❧ **Développer des soins de qualité.**
- ❧ **Contribuer à l'accessibilité de tous (tiers payant RO RC).**
- ❧ **Proposer des tarifs maîtrisés.**



Des rencontres avec les étudiants sont organisées partout en France afin de vous proposer une offre alternative d'exercice à l'issue de vos études ou au cours de votre carrière.

UN RESEAU NATIONAL

Quelques chiffres

Une présence importante sur le territoire

500 centres dentaires mutualistes, c'est :

❧ **1 300 fauteuils dentaires :**

Plusieurs fauteuils par centre pour assurer une permanence des soins

❧ **Près de 1 700 chirurgiens-dentistes :**
De tous âges,
De profils variés,
Et autant d'assistantes dentaires qualifiées.

- Paris ou périphérie : 30 centres
- Seine Maritime : 19 centres
- Bouches du Rhône : 18 centres
- Alpes Maritimes : 16 centres
- Tarn : 13 centres



Bienvenue dans un des 500 centres dentaires

créés par une Mutuelle



COMMENT SOMMES-NOUS ORGANISÉS ?

- **Les gestionnaires des centres dentaires peuvent être une mutuelle ou une union de mutuelles**
- **L'organisation pratique, les investissements, la formation sont décidés au niveau local où les dentistes sont force de propositions.**
- **Il existe une coopération et une optimisation nationale**
- **Centrale de référencement de fournisseurs de matériel, d'instruments, de consommables...**
- **Représentation nationale via Le Réseau National des Centres de Santé Mutualistes (structure juridique autonome) auprès des instances (Ministère, CNAM, Ordre, partenaires etc...) pour défendre les intérêts des centres de santé dentaires et des praticiens salariés.**

PARTENARIATS NATIONAUX, LOCAUX

 **Facultés d'odontologie**

 **Conseil de l'Ordre National, Départemental**

 **Haute Autorité de Santé** 
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

 **UFSB** 

 **CNSD, UJCD**

QUALITÉ

Un référentiel construit avec la HAS

**Un référentiel qualité
des centres de santé
a été réalisé avec la
Haute Autorité de Santé en 2007.**



Résultats Baromètre Satisfaction patients 2012

- ❧ 92,5% des personnes interrogées sont « satisfaites du centre » et « le recommanderaient à leurs proches »
- ❧ Les patients enquêtés ont choisi leur centre prioritairement pour :
 - La qualité des soins : 66,5% (contre 61% en 2010)
 - Le tiers payant : 50,4% en second critère de choix
 - ❧ La proximité : 42,6% en troisième critère.



LES ACTES PRATIQUES EN CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE

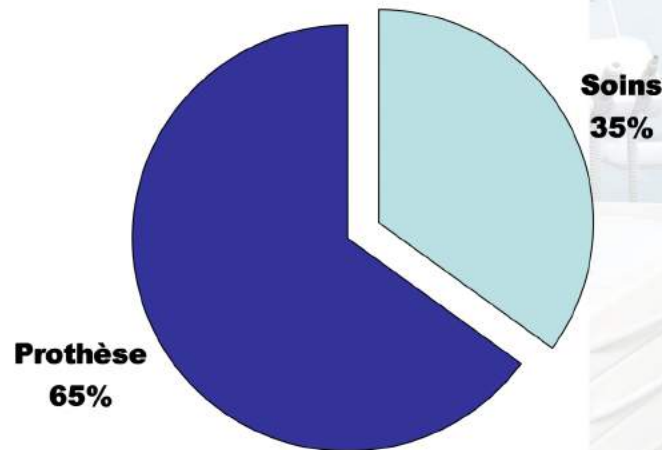


L'activité en centre dentaire mutualiste

Toutes les disciplines de la médecine bucco-dentaire sont représentées :

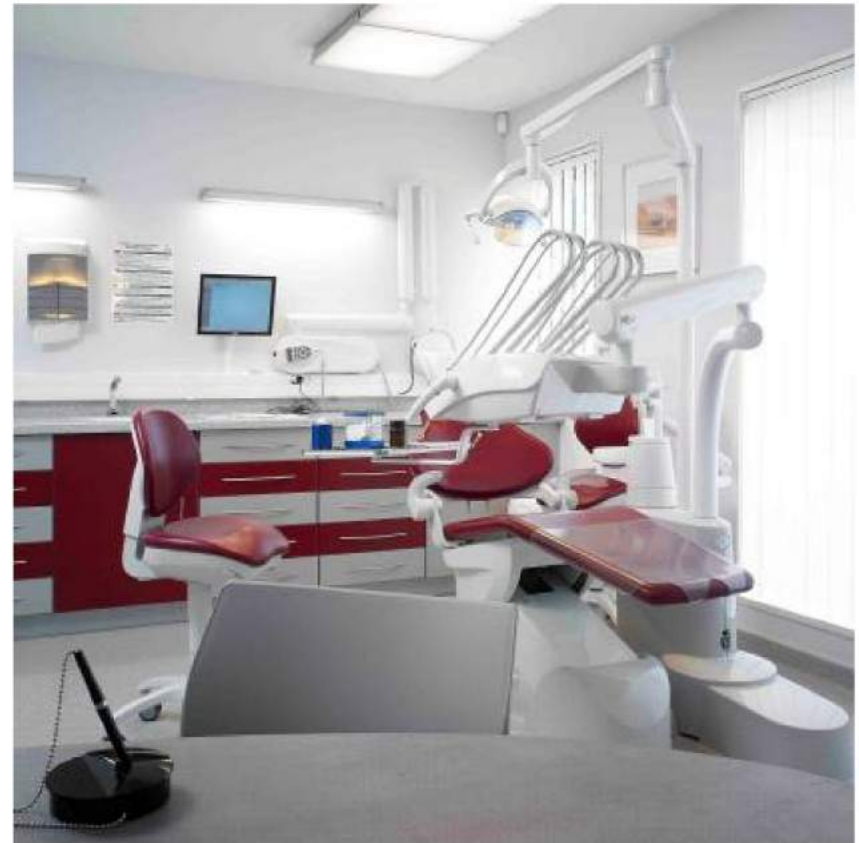
Soins et prothèses en Omnipratique

En moyenne, plus des 2/3 du Chiffre d'affaires sont réalisés en prothèse.



L'activité en centre dentaire mutualiste

Soins Conservateurs, prothèse



L'activité en centre dentaire mutualiste

📍 Orthodontie dans 1 centre sur 3



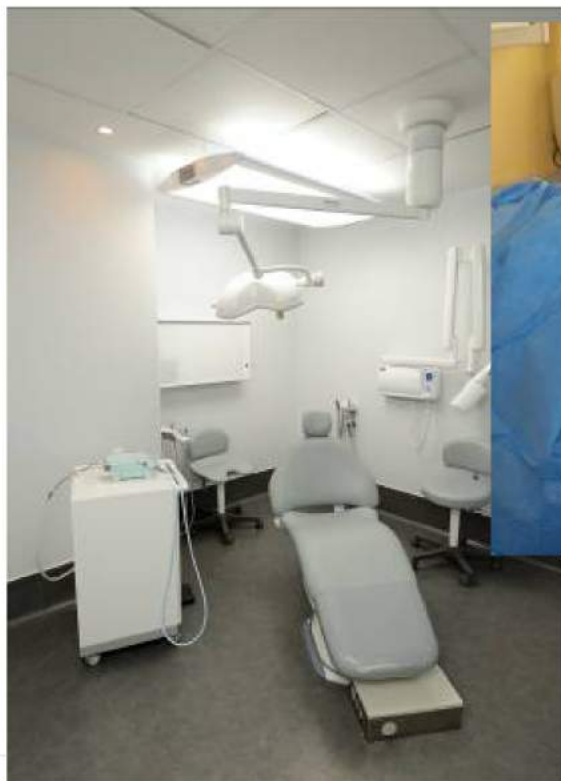
**Enfant, adultes
Pano & Céphalo sur place**



L'activité en centre dentaire mutualiste

📍 25% des centres pratiquent l'Implantologie

De la pose d'implants dentaires à la réalisation de prothèses sur implant



L'activité en centre dentaire mutualiste

🔗 20% des centres proposent de la parodontologie



LES ATOUTS DE L'EXERCICE AU SEIN D'UN CENTRE DENTAIRE MUTUALISTE



Travail en équipe

Émulation collective

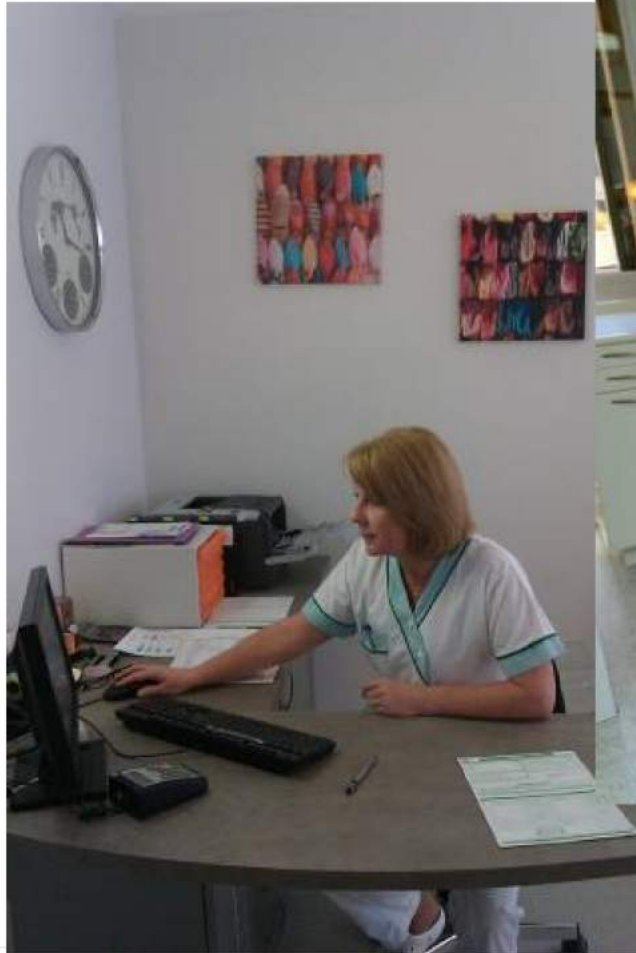
Des centres dentaires avec plusieurs fauteuils.

Un partage des connaissances ou un simple avis peut être très utile dans la progression individuelle.



Travail en équipe

Avec des assistantes dentaires qualifiées



DES ASSISTANTES QUALIFIEES

Elles ont en charge :

- L'accueil des patients
- La gestion des prises de rendez vous
- La gestion administrative du dossier patient
- La préparation du fauteuil
- Le travail à 4 mains
- La gestion des consommables
- La stérilisation, l'ensachage et la traçabilité

Elles sont Impliquées dans la démarche qualité



Travail en équipe

Du personnel et des locaux pour l'accueil des patients



**Informatisation administrative
et médicale**

**Personnel qualifié
Accueil, assistant, stérilisation,
administratif, fauteuil...**

**Personnel régulièrement formé
Adaptation aux nouvelles
techniques**



Disposer d'un plateau technique performant

L'activité importante nécessite performance et fiabilité.

Les plus grandes marques et une maintenance de qualité sont privilégiés dans les centres mutualistes.



Disposer d'un plateau technique performant

Équipements en Imagerie Numérique :
RVG
Radio panoramique...



Bénéficiaire d'un appui logistique

🕒 Logistique technique

- Maintenance, entretien et renouvellement des plateaux techniques
- Entretien des locaux
- Fourniture et entretien des vêtements professionnels

🕒 Logistique administrative

- Paye
- Comptabilité et tiers Payant
- Suivi et recouvrement des impayés
- Gestion de l'environnement informatique
- Suivi et mise en application des évolutions réglementaires

Bénéficiaire d'une patientèle

Des carnets de rendez-vous pleins

L'attraction des centres est très importante ce qui procure aux praticiens une forte activité dès leur prise de fonction



HYGIENE ET ASEPSIE

🔗 Chaîne de stérilisation complète
Équipement et protocoles de traitements
conformes à une charte qualité nationale :
Sécurité sanitaire, Traçabilité et respect de la
réglementation.



🔗 Hygiène et asepsie
*Un enjeu stratégique essentiel pour
la valorisation des centres dentaires
mutualistes.*

STATUT DU CHIRURGEN-DENTISTE

Le chirurgien-dentiste est salarié

Le praticien a une feuille de paie chaque mois. L'employeur paye des charges sociales pour le praticien.

Toutes les charges inhérentes à l'activité dentaire sont prises en charge par l'employeur.

Contrat de travail sécurisé

Les contrats de travail des chirurgiens-dentistes ont fait l'objet d'une validation de l'Ordre National des Chirurgiens-dentistes.

● **Statut cadre**

Le praticien est un cadre d'entreprise.

OPTIMISATION DU TEMPS DE SOIN



📍 Le praticien mutualiste soigne

Par l'organisation mise en place, les chirurgiens dentistes passent l'essentiel de leur temps en contact patient et en soins.

📍 Les tâches administratives sont optimisées :

La comptabilité, la gestion des ressources humaines, la logistique sont très souvent centralisées dans la structure gestionnaire.

Les achats sont partagés et les praticiens sont associés aux choix.

AUTONOMIE DE LA PRATIQUE

- ❏ **Liberté de diagnostic et de choix thérapeutique**
- ❏ **Autonomie du rythme de travail :**
Liberté d'organisation de planning dans le cadre de l'horaire de travail
- ❏ **Encouragement à fidéliser la patientèle**



RÉMUNÉRATION

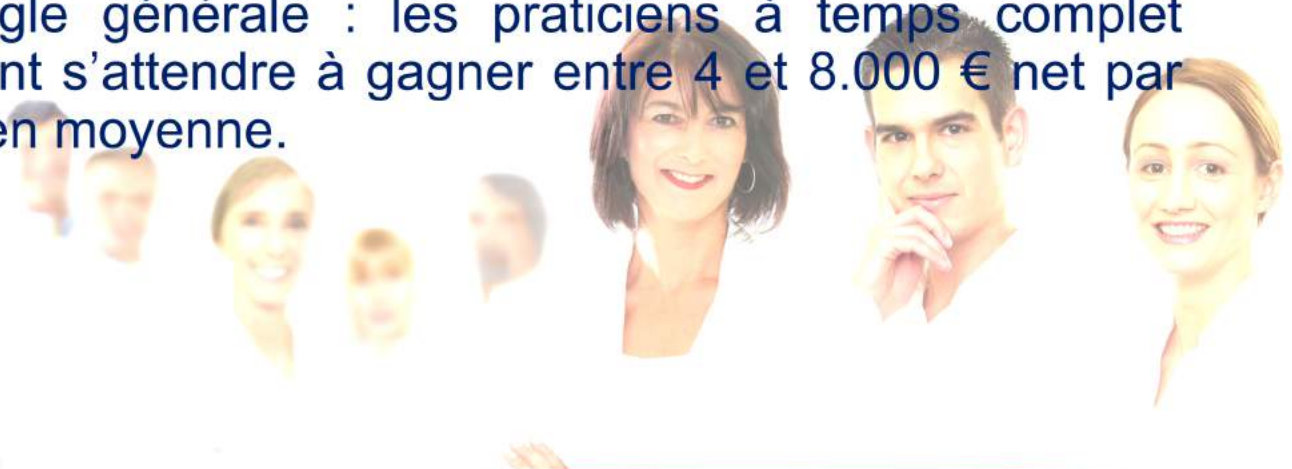
❧ **Salarié mais motivé par son activité**

Les praticiens bénéficient d'un mode de rémunération à l'acte qui tient compte de leur exercice.

❧ **Les salaires moyens**

De grandes variations peuvent exister selon les praticiens ou les contextes locaux.

En règle générale : les praticiens à temps complet peuvent s'attendre à gagner entre 4 et 8.000 € net par mois en moyenne.



AVANTAGES SOCIAUX ET ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Avantages sociaux

Être employé dans une entreprise c'est aussi bénéficier des avantages offerts aux salariés :

- Couverture Retraite cadre
- Couverture maladie, prévoyance.
- Congés payés (5 semaines).
- Comité d'Entreprise.
- Avantages divers : complémentaire santé, tickets restaurants...

Assurance

Le centre dentaire prend en charge les cotisations d'assurance

- Responsabilité civile de l'établissement.
- Responsabilité civile du praticien.

HORAIRES DE TRAVAIL

Horaires d'ouverture larges

La plupart des centres dentaires optimisent les utilisations des fauteuils pour avoir ainsi des plages et jours d'ouverture très large.

Organisation du travail

Elle tient compte de la pratique professionnelle du praticien.

Autonomie du rythme de travail.

Temps plein, temps partiel

La structure collective facilite l'adaptation des horaires de chaque salarié.

Les praticiens peuvent donc se voir proposer un exercice à temps plein (35h) ou partiel.

CONDITIONS D'EXERCICE

Inscription à l'Ordre

Les praticiens doivent être inscrits au Conseil de l'Ordre départemental.

Diplôme

Les praticiens doivent être diplômés pour bénéficier d'un contrat de travail en mutualité (CDD ou CDI).

Remplacements possibles

Avec une 5e année validée, les praticiens peuvent commencer à faire des remplacements.

Carte CPS

Tous les professionnels de santé disposent d'une carte CPS comme en libéral.

● Cumul d'activité

Les praticiens peuvent cumuler activité libérale et salariée : complément d'activité, sécurité professionnelle, aide au démarrage ou à la cession d'une activité libérale

Cumul de deux activités salariées : hospitalière + mutuelle

FORMATION

L'activité dentaire est en évolution permanente et la formation régulière des praticiens est essentielle.



Formation collective et individuelle

Comme toute entreprise, l'employeur apporte une formation aux salariés pour l'amélioration continue des connaissances.



Formation médicale

Les praticiens salariés de centres dentaires sont soumis, comme leurs confrères, à l'obligation de formation continue.

Les praticiens peuvent bénéficier de formations ponctuelles et d'actualités mais aussi, dans certaines conditions, de formations longues et qualifiantes.

Le personnel administratif et médical est également formé pour s'adapter aux nouvelles techniques.

LES ATOUTS EN RÉSUMÉ



Plateau technique performant

Hygiène et stérilisation, RVG, panoramique...

Travail en équipe, émulation collective

Plusieurs fauteuils.

Assistants dentaires qualifiées.

Horaires adaptés

Équilibre vie personnelle et professionnelle.

Pratique optimale de l'activité au fauteuil

Décharge du travail administratif.

Rémunération motivante

Salaire + avantages sociaux

Pas d'investissement financier personnel

Contact en Saône-et-Loire



Ressources-humaines@mutualite-71.fr

Nos offres d'emploi et plus de renseignements :

www.centres-sante-mutualistes.fr

